

Pour les biodéchets : 1 seule option

Dépôt en borne biodéchets
en vrac ou sac papier

Bioseau
=
biodéchets



Trouvez la borne biodéchets la plus proche
avec la carte interactive



Pour les déchets résiduels et recyclables : 3 options

Dans les containers de votre immeuble

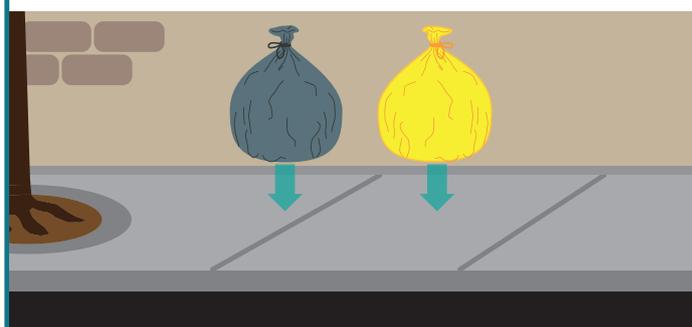
Poubelle noire
=
déchets
résiduels



Poubelle jaune
=
déchets
recyclables



Dans un sac, sur le trottoir



UNIQUEMENT le jour de collecte
(voir carte)

Dans un point d'apport volontaire



En accès libre 24h/24

Votre logement se trouve :



dans le secteur bleu



dans le secteur rose

Jours des collectes

vendredi soir (dès 19h)

mercredi soir (dès 19h)

Sortir les déchets entre 18h30 et 19h

Jours des collectes

vendredi matin (dès 4h)

mercredi matin (dès 4h)

Sortir les déchets la veille entre 18h30 et 19h

Les points d'apport volontaire



JE DÉPOSE
DÉCHETS RECYCLABLES



JE DÉPOSE
VERRE



JE DÉPOSE
DÉCHETS RÉSIDUELS

CUSSET

Trouver le point d'apport volontaire le plus proche avec la carte interactive :



VICHY

BELLERIVE-SUR-ALLIER



Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une amende allant de

135€ à 1500€

Art. R 632-1, R633-6 et R 635-8 du code pénal